

Enquêteuse ou enquêteur

Classe : 7

Description de la fonction

Sommaire de la fonction

Reçoit et analyse des demandes d'enquête, des plaintes et des dénonciations, planifie, organise et effectue des enquêtes de toute nature et en fait le suivi. Exerce un rôle de détection, de répression et de prévention des infractions et des crimes de toute nature sur le territoire de l'Université Laval.

Tâches et responsabilités principales

1. Coordonne et réalise des enquêtes selon les procédures établies. Recueille et collige des preuves et des renseignements, procède à des interrogatoires, identifie des personnes suspectes, élucide divers crimes et infractions survenant sur le territoire de l'Université Laval. Assure un suivi auprès des victimes et des personnes plaignantes. Formule des accusations.
2. Détermine et coordonne les actions à prendre liées aux comportements perturbateurs ou dangereux, aux plans de supervision à la gestion de cas et réalise les évaluations de risques de violence, des risques de menaces à la sécurité ainsi qu'au bon fonctionnement des activités universitaires.
3. Responsable d'élaborer, de concevoir et de coordonner des activités, des stratégies, des analyses et des interventions visant à détecter, réprimer et prévenir le crime et les problèmes de sécurité émergents sur le campus.
4. Représente l'institution lors de comparution en cour criminelle, civile ou au comité de discipline pour y effectuer les témoignages appropriés ou soutenir les accusations.
5. Assure la préparation des dossiers impliquant la clientèle étudiante dans le cadre de l'application du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval. À ce titre, gère la préparation des preuves et des témoins et s'assure de la conformité des dossiers.
6. Collabore avec le Vice-rectorat à l'équité, la diversité et l'inclusion et aux ressources humaines dans le cadre d'enquêtes impliquant du personnel de l'Université Laval.
7. Collabore avec le Bureau du secrétaire général et le Bureau de la sécurité de l'information pour tout ce qui touche l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que sur la gestion des dossiers issus de l'application du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval.
8. Collabore avec le Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement (CPIMH) et le Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS) dans le processus de plaintes criminelles et de mandats de paix.
9. Collabore à la mission de prévention de la criminalité en offrant un service de conseil et de soutien aux différentes unités.
10. Réalise les enquêtes criminelles en collaboration avec les organismes responsables de l'application des lois municipales, provinciales et fédérales. Agit à titre d'agente ou d'agent de liaison avec ces organismes, s'acquitte des pouvoirs, devoirs et responsabilités d'agente **ou** d'agent de la paix.
11. Participe à l'élaboration de politiques, de procédures, de directives reliées à ses activités, à la révision et à l'amélioration des processus et au développement des systèmes d'information. Rédige des rapports détaillés sur ses activités.
12. S'assure que ses interventions s'inscrivent dans le cadre légal et respecte les lois et les règlements pertinents.
13. Accomplit temporairement des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

Note

La liste des tâches et responsabilités principales ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le personnel professionnel. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification de la présente fonction.

Exigences normales

Note

Sous réserve de l'appréciation des compétences, toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra être considérée.

Scolarité et expérience

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée et trois (3) années d'expérience pertinente.

Autres : Statut de constable spécial (doit pouvoir l'obtenir dans le cadre de son emploi à l'Université Laval et le conserver.)

Mise à jour le 02-05-2022